

J'estime que nous avons là un grand problème. Le problème, monsieur l'Orateur, c'est que personne ne semble vouloir combattre la pollution de l'atmosphère. A quelque 20 ou 30 milles au nord de ma circonscription, il existe une usine très importante de pâte et de papier au bisulfite. Sous certaines conditions atmosphériques, une odeur nauséabonde émane de cette usine. C'est peut-être l'odeur de l'argent, monsieur l'Orateur, mais je la trouve simplement insupportable. L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) conviendra certainement que nous pourrions faire quelque chose à ce sujet si un organisme s'occupait des intérêts de la population en ce qui concerne ce problème. Relativement au haut-fourneau de Trail, la *Consolidated Mining and Smelting Company* a finalement consenti à éliminer les poisons qu'émettaient ses usines. C'est seulement sous contrainte que cette compagnie a adopté cette mesure. Je constate qu'aucune contrainte n'est exercée à l'égard de la compagnie de pâte et de papier. Je suis convaincu que si un organisme central avait pu exercer pareille contrainte, cette odeur nauséabonde aurait depuis longtemps disparu de l'atmosphère.

Comment se fait-il qu'on n'agisse pas? Je remarque que l'honorable représentant a soumis ce bill à plusieurs reprises par le passé. J'ai lu avec grand intérêt ce qu'on en a dit et je suis entièrement d'accord. Un projet de loi presque identique a été présenté à la Chambre, comme l'honorable député l'a dit, par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) dans les années passées. Pourquoi n'y a-t-on pas donné suite? C'est peut-être que la question avait une portée fédérale et provinciale. Même en ce qui concerne le gouvernement fédéral, qui sait de quel ministère du gouvernement relèvent ces questions? Est-ce du ressort du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? La chose intéresse-t-elle le ministère du Nord canadien et des Ressources naturelles? J'estime qu'elle se rattache au département des Ressources naturelles. Est-ce une question qui doit relever du ministre qui a juridiction dans le domaine des relations fédérales et provinciales? A mon avis, monsieur l'Orateur, elle devrait être la responsabilité des trois ministres.

Or, en ce qui concerne la conservation, j'aimerais, puisqu'elle est reliée à la question de la pollution, citer une expérience personnelle qui, je l'espère, intéressera tous les députés et les convaincra de l'importance du problème. Je me souviens avoir remonté il y a quelques années un cours d'eau de la Chine,

le Yang-tseu, et croyez-moi, il ne peut servir que pour l'irrigation et le transport. Ce n'est pas une beauté naturelle. Il est tellement pollué, monsieur l'Orateur, que si d'aventure un occidental y tombe par-dessus bord, on l'amène immédiatement à terre pour le conduire à l'hôpital, où il est traité aux médicaments-miracles et gardé sous surveillance. Voilà ce qui arrive quand on néglige la question de la pollution.

A propos de la conservation, les honorables députés aimeront peut-être savoir que ce fleuve est jaune et boueux, parce qu'on n'a pas songé à préserver les courbes de niveaux du sol, à conserver les arbres et les buissons pour empêcher les inondations soudaines qui se produisent dans ma région et qui gâtent les pêcheries de saumon de ma région. A la vérité, quand on remonte ce majestueux Yangtze, on cesse de voir des arbres dès qu'on se trouve à moins de 50 ou 60 milles d'une agglomération. C'est parce que des citoyens vont à la campagne abattre des arbres qui leur servent de bois de chauffage. Dans un rayon de 30 milles d'une ville, tous les arbustes ont disparu et il ne reste plus que de l'herbe. Voilà un autre exemple de pillage pratiqué à la campagne pour répondre à certains besoins. Il y a un fait encore plus consternant dont on se rend compte dans un rayon de dix milles d'une ville lorsqu'on ne trouve plus un seul brin d'herbe. La population a déraciné les brins d'herbe, les a fait sécher et en a fait des bottes dont elle se sert comme combustible. Ces faits survenus dans un autre pays m'ont incité à devenir partisan de la conservation. Voilà pourquoi je suis en faveur de ce bill.

En terminant, monsieur l'Orateur, je souhaite que la question soit étudiée lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, afin que les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'entendre sur le partage de leurs responsabilités en matière de conservation et de pollution. On pourrait charger une commission conjointe d'examiner tous les aspects de la conservation et de la pollution signalés par le député. Tout ce que je trouve à redire au bill, c'est qu'il ne va pas assez loin.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer mon appui au bill présenté par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Ce bill a déjà été présenté et il a donné lieu à des discussions très intéressantes sur divers aspects de la politique nationale en matière de conservation. Je crois que le bill même, précisément parce qu'il est limité et parce qu'il